

PLAN D'HABITAT DE LA HAUTE-GARONNE 2020-2026

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
D'ACCUEIL ET D'HABITAT
DES GENS DU VOYAGE (SDAHGV)
2020-2025

Document d'orientations et d'actions



Le nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) a été adopté le 29 février 2020, suite à la validation de la commission départementale consultative en décembre 2019.

Malgré la crise sanitaire, l'Etat et le Conseil départemental ont maintenu la dynamique enclenchée lors de la révision du schéma et plusieurs actions ont été engagées. Le diagnostic réalisé à cette occasion a souligné la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil du territoire départemental ainsi que celle de diversifier les solutions. La plupart des aires sont aujourd'hui occupées de manière prolongée par des ménages sédentarisés dans des conditions de vie dont la précarité s'est accentuée avec la crise actuelle. Afin que ces équipements retrouvent leur vocation initiale d'accueil des passages, 560 nouvelles places-caravanes complètent les anciennes prescriptions soit le quasi doublement de la capacité d'accueil actuelle pour l'ensemble du département et 50% au minimum des prescriptions doivent désormais être consacrées à la réalisation de solutions d'ancrage.

Depuis 2013, aucun équipement à destination des voyageurs n'a pu être réalisé et les collectivités se trouvent dépourvues face à une situation de plus en plus complexe. C'est pourquoi, l'Etat et le Conseil départemental ont choisi d'apporter un appui technique aux collectivités pour qu'elles puissent répondre aux objectifs légaux.

Pour rappel, depuis la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, les communes de plus de 5 000 habitants figurent dans le Schéma et ont l'obligation de prévoir les conditions d'accueil des gens du voyage sur leur territoire par la création d'aires permanentes d'accueil. Avec le transfert de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » aux intercommunalités en 2015, c'est à ces dernières qu'incombe la réalisation de ces équipements.

Plus récemment, le décret du 26 décembre 2019 donne la possibilité aux EPCI de répondre à leurs obligations par la réalisation de solutions d'accueil des ménages itinérants et/ou de solutions d'habitat de type « terrain familial » destinées à l'installation prolongée de résidences mobiles de familles qui ne voyagent plus ou peu.

Chaque EPCI est ainsi amené à prendre en compte les besoins des ménages itinérants et, depuis peu, ceux des ménages en situation d'ancrage.

Ainsi, la mission d'assistance aux EPCI pour la construction de leur projet territorial d'accueil et d'habitat des gens du voyage – assistance financée par l'Etat et le Conseil départemental – a débuté en septembre 2019 et a été confiée au bureau d'études Place pour une durée d'1 an. Cette assistance proposée à l'ensemble des EPCI de Haute-Garonne dont une commune au moins est concernée par les prescriptions du Schéma, a reçu un accueil très positif de la part des collectivités.

Chaque EPCI volontaire bénéficie ainsi d'un accompagnement pour affiner sa connaissance des situations vécues par les gens du voyage et identifier les solutions préférentielles pour construire son projet territorial (terrains familiaux, aires permanentes d'accueil ou opération adaptée). Les EPCI seront ensuite accompagnés dans l'écriture de leur feuille de route qui, pour être prise en compte dans le nouveau Schéma, devra faire l'objet d'une validation en conseil communautaire avant le 30 juin 2021.

Les orientations du nouveau SDAHGV encouragent donc la mise en place de terrains familiaux ou d'habitats adaptés qui pourront être dédiés en priorité aux familles vivant de manière permanente dans les aires d'accueil. Ces solutions d'habitat encore peu connues seront présentées le **5 mars 2021** aux élus, techniciens référents et bailleurs sociaux du département **lors d'une journée de sensibilisation** qui sera introduite par Mme Lenglet, Sous-Préfet de Muret et M. Fabre, Vice-Président du Conseil départemental.

Lors de cette journée, des « spécialistes » seront invités à présenter des opérations de terrain familial ou d'habitat adapté. Les participants pourront alors échanger, s'informer sur ce type, d'équipement et connaître les « bonnes pratiques » pour la réussite des futurs projets.

Pour appuyer la mise en œuvre de ces solutions d'ancrage, une Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) départementale sera mise en place à l'automne 2021 et jusqu'en 2025. Financée par l'État et le Département, elle permettra notamment de recenser les situations d'ancrage problématiques et d'apporter une ingénierie de soutien à l'émergence de solutions adaptées.

Enfin, rappelons que le 28 janvier 2021, le Conseil départemental a souhaité réunir l'ensemble des techniciens référents des EPCI concernés afin de faciliter la mise en œuvre des orientations et du plan d'actions territorialisé du nouveau SDAHGV. Au cours de cette première rencontre, les techniciens en charge des questions relatives à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ont échangé sur leurs difficultés, sur les solutions trouvées, ont partagé des connaissances techniques, ont fait connaître les actualités de leur territoire... Cette première rencontre marque ainsi le début d'un véritable travail collaboratif à l'échelle du département pour une meilleure compréhension des enjeux liés à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

